

FlexiSolar

GUIDE DU STOCKAGE VIRTUEL



SOLAIRE ÉLECTRICITÉ

Consommez 100% de votre production photovoltaïque!



SEFA

Sommaire

Qu'est-ce que le stockage virtuel ? **3**

Comment fonctionne le stockage virtuel? **3**

À qui s'adresse le stockage virtuel? **4**

Qu'est ce que FlexiSolar? **4**

Quels sont les avantages ? **5**

Quelles sont les conditions d'accès et de souscription ? **6**

Quel est l'investissement? Quels sont les prérequis? **6**

Combien coûte FlexiSolar? **6**

Où trouver les informations relatives à mon stockage virtuel? **7**

Comment souscrire à FlexiSolar? **7**

À qui s'adresser? **7**

QU'EST-CE QUE LE

stockage virtuel ?

La part d'autoconsommation photovoltaïque (ou consommation propre) s'élève en **moyenne à 30 %**. Elle est toutefois variable en fonction des besoins en électricité des producteurs: variations saisonnières, usages journaliers différents, etc.

Comment fonctionne le stockage virtuel ?

Le stockage virtuel est une solution permettant au producteur de stocker l'énergie qui n'est pas consommée au moment de sa production. Ceci évite d'avoir à la revendre à son distributeur d'électricité.

Elle permet de consommer **l'ensemble de sa production** sans avoir à fournir d'investissements financiers pour l'acquisition d'une batterie de stockage.

Lors de la production, votre consommation n'utilise pas nécessairement toute l'électricité produite par votre installation.

Le surplus est alors comptabilisé dans votre stockage virtuel. De cette manière, lorsque votre production ne permet pas de couvrir vos besoins, vous pouvez alors utiliser l'électricité comptabilisée.

Votre compte de stockage virtuel est géré par votre distributeur d'électricité local.



A qui s'adresse le stockage virtuel ?

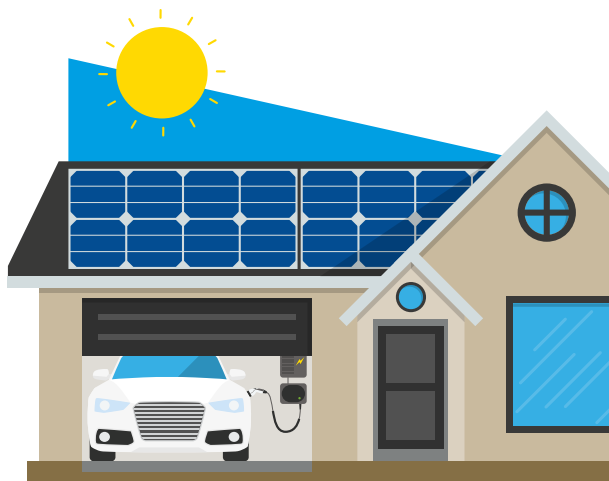
Le **stockage virtuel** vient compléter une installation de production d'électricité photovoltaïque. Il permet **d'optimiser au maximum l'autoconsommation** et s'adresse aux particuliers ou professionnels disposant de telles installations.

Le stockage virtuel peut également être utilisé dans le cadre d'un **Regroupement pour la Consommation Propre (RCP)**.

Qu'est ce que FlexiSolar ?

FlexiSolar est une solution de stockage virtuel **simple, durable et ne nécessitant pas d'investissement complémentaire**. Elle est mise en place par 6 distributeurs d'électricité membres de la coopérative Enerdis Distribution afin **d'accompagner les producteurs photovoltaïques** dans la transition énergétique.

En effet, les producteurs d'électricité photovoltaïque qui ne stockent pas l'électricité non consommée, voient cette dernière reprise par leur distributeur local.



Pour être éligible, l'installation photovoltaïque doit être **raccordée au réseau** du distributeur local et **ne doit pas dépasser 30 kVA**, y compris dans le cadre d'un regroupement de consommation propre (RCP).

Les installations photovoltaïques au bénéfice d'une **rétribution à prix coûtant** (RPC) ne peuvent pas bénéficier d'une telle solution.

Grâce à FlexiSolar, ces kilowattheures pourront être stockés de manière virtuelle et consommés ultérieurement de manière flexible, selon leurs besoins.

QUELS SONT LES

avantages ?

Le stockage virtuel présente de nombreux avantages pour les producteurs d'électricité photovoltaïque. Voici les 6 principaux à retenir :

✓ **LA FLEXIBILITÉ**

La production d'électricité de votre installation photovoltaïque peut être consommée à tout moment, selon vos besoins.

✓ **UNE AUTONOMIE ACCRUE**

La solution de stockage virtuel n'a aucune limite de stockage, vous permettant d'auto-consommer jusqu'à 100% de votre électricité photovoltaïque.

✓ **UNE FACTURE ÉNERGÉTIQUE RÉDUITE**

En augmentant la part d'autoconsommation, vous diminuez la quantité d'électricité achetée à votre distributeur local.

✓ **UNE MISE EN ŒUVRE SIMPLE**

Le stockage virtuel ne nécessite pas d'installation complexe et ne comporte aucune contrainte technique ou physique. Vous n'avez pas non plus d'espace additionnel et d'entretien du matériel à prévoir.

✓ **UNE SOLUTION ÉCOLOGIQUE ET DURABLE**

L'énergie stockée est produite grâce à des installations photovoltaïques, un mode de production d'énergie propre et durable.

✓ **UN SUIVI EN TEMPS RÉEL**

La possibilité, via une application dédiée (en option), de consulter vos flux énergétiques en temps réel.

QUELLES SONT LES CONDITIONS

d'accès et de souscription ?

Quel est l'investissement ? Quels sont les prérequis ?

Vous disposez déjà d'une installation de production d'électricité photovoltaïque ? La mise en oeuvre d'une solution de stockage virtuel telle que FlexiSolar ne nécessite **aucun investissement supplémentaire** en terme de matériel. Aucun compteur additionnel n'est posé par le gestionnaire du réseau de distribution. En effet, un **compteur d'introduction bidirectionnel** suffit à la gestion de la solution FlexiSolar.

Combien coûte FlexiSolar ?

Mise en œuvre

Un forfait de mise en œuvre unique est facturé lors de la souscription à la solution de stockage virtuel selon la puissance de votre installation.

0 - 9.9 kVA	499.-
10 - 19.9 kVA	749.-
20 - 29.9 kVA	999.-

Abonnement mensuel

Abonnement FlexiSolar prélevé via vos factures d'électricité

5.40/mois

Application de visualisation (en option) de votre stockage virtuel

5.40/mois

Utilisation du réseau

Un prix basé sur le tarif d'acheminement (timbre de votre distributeur) ainsi que les taxes légales pour chaque kWh prélevé du stockage virtuel sera également imputé à vos factures d'électricité.

Prix au kWh

Les prix sont exprimés Toutes Taxes Comprises (TTC).

Le stockage virtuel est remis à zéro le 31 décembre de chaque année et le solde de l'électricité stockée non consommée est rémunéré au propriétaire selon le prix de rachat en vigueur du gestionnaire de réseau.

Où trouver les informations relatives à mon stockage virtuel ?

Vos factures d'électricité périodiques présenteront les informations suivantes :

- ↳ L'abonnement mensuel FlexiSolar
- ↳ Les kWh comptabilisés dans le stockage virtuel
- ↳ Les kWh soutirés du stockage virtuel

L'application (en option) présentera également les informations suivantes :

- ↳ L'état du stockage actualisé en temps réel

Comment souscrire à FlexiSolar ?

Il est possible de souscrire à la solution de stockage virtuel FlexiSolar **à tout moment**. La mise en oeuvre du stockage virtuel peut se faire **rapidement** si toutes les conditions sont réunies. Pour cela il vous suffit de contacter votre distributeur d'électricité.

Lorsque vous optez pour FlexiSolar, un engagement contractuel d'une **durée minimale de 2 ans** est requis. Le renouvellement se fait ensuite tacitement à la fin de l'année civile.

Une fois la solution souscrite, le distributeur d'électricité gère votre compte de stockage virtuel. Vous pourrez consommer de manière flexible la totalité de votre production, maximisant ainsi votre autonomie.

En cas de résiliation, celle-ci ne peut intervenir qu'en fin d'année civile, moyennant un préavis de 3 mois.

A qui s'adresser ?

Le stockage virtuel est proposé par les gestionnaires de réseau électrique. L'offre **FlexiSolar** est disponible auprès des membres de la coopérative Enerdis Distribution dont SEFA fait partie.

Nos équipes d'experts sont à votre disposition pour discuter de votre projet et s'adapter à votre situation. Ensemble, nous pourrons trouver la solution qui correspond à vos besoins.



FlexiSolar

GUIDE DU STOCKAGE VIRTUEL



SOLAIRE ÉLECTRICITÉ

La solution de stockage virtuel FlexiSolar présente de très nombreux avantages pour les propriétaires possédant des installations photovoltaïques.

Respectueuse de l'environnement, simple et efficace, elle est le complément idéal que ce soit pour votre autoconsommation individuelle ou dans le cadre d'un regroupement de consommation propre (RCP).

**Intéressé par le stockage virtuel et ses avantages ?
Contactez-nous pour un accompagnement sur-mesure !**

SEFA

Société Électrique des Forces de l'Aubonne SA

Chemin des Ancelles 5

Case postale 134

1170 Aubonne

+41 21 821 54 00

info@sefa.ch

www.sefa.ch